

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **23 (1887)**

Heft 16

PDF erstellt am: **01.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE

XXIII^e Année.



15 AOUT 1887.

N^o 16.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : L'éducation du caractère. — Encore la question des inspecteurs dans le canton de Berne. — Questions de langue. Parlons français (second article). — Histoire nationale : idée d'un Panthéon helvétique. — Opinion d'une conférence de district du canton de Neuchâtel sur la publication d'un *Journal de lecture*. — **Vaud** : Intérêts de la Société pédagogique vaudoise. — Revision de la loi scolaire : la réélection périodique. — **Jura bernois** : A propos des examens de recrues. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Dictée. — Compositions.

L'ÉDUCATION DU CARACTÈRE

Exemple de Socrate.

Dans notre siècle de nivellement démocratique et social, les caractères sont plus rares qu'autrefois et on s'en plaint. Les hommes de caoutchouc ou les opportunistes à tous crins abondent. C'est souvent comme cela qu'on arrive, qu'on se rend populaire ou qu'on se fait bien voir du système dominant, aux yeux duquel les hommes à caractère passent pour des grincheux ou des importuns.

L'étude de l'histoire est propre à former des caractères ; celle de tous les temps en fournit, à commencer par l'histoire de l'antiquité païenne.

Un journal religieux et scolaire du canton de Berne¹ nous rappelait l'autre jour la conduite du père de la philosophie grecque en ces termes laudatifs :

« J'ai de la sympathie pour Socrate, moins pour sa sagesse

¹ *Christlichenblätter*, 9 juillet 1887.

dont il appréciait lui-même assez peu la valeur, que parce qu'il a exposé sa vie trois fois pour rester fidèle à la justice et à sa conscience.

» C'était d'abord lorsqu'une multitude en fureur, formant la majorité du peuple athénien, voulait condamner à mort injustement dix généraux devenus impopulaires¹.

» Socrate, qui présidait l'assemblée du peuple, osa s'élever contre la sentence, au milieu des cris de rage de la multitude. « Socrate est un traître, disaient les plus forcenés. Il faut qu'il meure aussi. » Sans se laisser intimider, Socrate tint ferme et refusa de mettre aux voix l'injuste sentence. Ils n'en furent pas moins condamnés un autre jour où Socrate ne présidait pas.

» La seconde fois que Socrate exposa sa vie, c'est lorsque le gouvernement des trente tyrans, établi par Sparte, ordonna au philosophe de livrer un malheureux condamné à mort par ce régime et dont lui Socrate estimait la condamnation injuste. Aussi refusa-t-il de le livrer et il faillit être pour la seconde fois exécuté lui-même.

» La troisième fois, c'est lorsque, pouvant s'évader de prison pour échapper à la sentence qui le condamnait à boire la ciguë, il refusa noblement « pour ne pas donner, disait-il, l'exemple de » la violation des lois dont il avait toujours prêché le respect à » ses disciples. »

» Voilà, nous dit l'auteur de l'article, ce qu'on nomme un caractère. »

Il a raison d'admirer, et il eût été facile d'ajouter aux beaux traits de fermeté et de grandeur d'âme du philosophe athénien plusieurs autres, ne serait-ce que celui de ses derniers moments où, la sérénité sur le front, le fils de Sophronisque console ses amis qui pleurent sur sa destinée, rangés autour du lit où il attend le signal du départ pour un monde inconnu.

C'est cette scène sublime que le poète Lamartine a rendue avec tant de vie et d'éclat dans ses *Méditations* :

Qu'est-ce donc que mourir ! briser ce nœud infâme,
Cet adultère hymen de la terre avec l'âme,
D'un vil poids à la tombe enfin se décharger.
MOURIR N'EST PAS MOURIR, MES AMIS, C'EST CHANGER.

A. DAGUET.

Encore la question des inspecteurs dans le canton de Berne.

Dans le canton de Berne, la question de l'Inspectorat continue à occuper les esprits, au sein du corps enseignant surtout,

¹ On sait comment ces dix stratèges ou généraux avaient été empêchés par la tempête qui avait dispersé leurs navires de rendre les honneurs funèbres aux soldats morts dans la bataille navale des îles Arginuses.

où il faut entendre de singulières choses, comme celle que l'*Inspectorat est une institution monarchique*. A ce taux-là, tout magistrat, tout fonctionnaire chargé d'un contrôle serait un monarque. Il est bien triste de rencontrer des raisonnements aussi pitoyables, aussi *anarchiques* sous la plume d'hommes enseignants. Cependant, disons-le à l'honneur du corps enseignant bernois, il ne paraît pas, dans sa majorité au moins, goûter cette façon de raisonner des ennemis de l'Inspectorat. Que les économistes à tous crins disent que c'est jeter 42 000 francs dans l'Aar que de maintenir l'Inspectorat, c'est dans leur rôle. Mais que des instituteurs en disent autant, cela prouve tout simplement la haine de toute supériorité et de tout contrôle, c'est-à-dire plus d'orgueil que d'amour du progrès. On parle des Commissions d'école comme exerçant une surveillance suffisante. Est-ce là ce qu'on disait quand on a réclamé des inspecteurs? Et chacun ne sait-il pas qu'il n'en est rien, et que dans l'intérêt de l'instituteur, comme dans celui du progrès scolaire, il a fallu placer les inspecteurs comme un rouage nécessaire entre la Direction de l'Instruction publique et les Commissions d'école, souvent insuffisantes et incompétentes? Et n'est-ce pas comme protecteurs et soutiens de l'instituteur et de l'école que les inspecteurs agissent, plutôt que comme contrôleurs anxieux et superbes des hommes d'école? Ce sont là des faits d'expérience que n'ignore aucun véritable ami de l'éducation publique et pas même les détracteurs de l'Inspectorat qui crient à la servilité de leurs adversaires, comme si la pire servitude n'était pas celle de l'injustice et de la sophistique.

Il doit y avoir d'autres économies à faire dans le canton de Berne que celles qui portent sur l'éducation publique. Et ce n'est certes pas le rôle des instituteurs de pousser à des économies funestes à l'Ecole et au progrès.

A. D.

QUESTIONS DE LANGUE

Parlons français.

Second article.

Nous avons promis une suite à cet opuscule de 24 pages et nous tenons parole. Nous pensons compléter notre liste au fur et à mesure que les locutions défectueuses en usage dans notre pays se présenteront à nous dans la conversation ou dans les écrits. Mais avant d'aborder la liste des locutions vicieuses que renferment nos colonnes, quelques mots encore sur la brochure anonyme imprimée chez Rivera et Dubois à Genève. L'auteur prétend qu'on ne peut pas dire une *chambre à manger*; qu'il faut dire *salle à manger*. Mais où trouve-t-il cette défense? *Salle* au lieu de *chambre* suppose un local plus vaste et a quelque

chose d'ambitieux qui répugne à la modestie d'un petit ménage. La logique et le bon sens n'ont absolument rien de choquant ici pour la langue et le bon usage.

Jicler ne signifie pas toujours rejaillir.

L'*ensevelissement* n'est pas l'*enterrement* et signifie simplement l'action de mettre le corps dans un linceul, c'est vrai. D'où vient cependant qu'on préfère le premier mot à l'autre ? Il sonne mieux et a quelque chose de plus noble.

Avenaire (advena en latin) a longtemps signifié étranger. Depuis quand est-il devenu le synonyme de *grincheux* ?

Même ceux qui savent qu'il faudrait dire *pâssion* (a long) ne le disent pas pour ne pas paraître affectés. — Pourquoi vouloir absolument faire prononcer *fisse* au lieu de *fil* ? Cette prononciation vieillirait, selon notre lexicographe. Mais tant qu'on a pour soi le bon usage, on ne devrait pas craindre de se servir d'une prononciation plutôt que d'une autre.

Nous recommandons quand même les 24 pages imprimées chez Rivera et Dubois à l'attention des écoliers et des personnes qui veulent s'instruire.

Locutions vicieuses du style administratif.

Ne dites pas :

Un rendu-compte.
Retourner un pli, une lettre.
L'avocatie.
La haute paie.

Une séance bien revêtue.
Un subside.
A mesure que.
(A mesure est français pour indiquer une action successive.)
L'affaire qu'il s'agit.
Ma fille n'a pas pu être promontée.

Il a fait *bené* (latinisme).
Il a fait *siné* (latinisme).
Les astrictions d'une place.

Mais dites :

Un compte rendu.
Renvoyer un pli, une lettre.
Le barreau, l'état d'avocat.
Un traitement supplémentaire, en parlant d'instituteurs.
Une séance nombreuse.
Un suffragant, un pasteur auxiliaire.
Dès que, vu que, attendu que.
L'affaire dont il s'agit.
Ma fille n'a pas pu passer ou n'a pas été promue.
Il n'a pas fait de fautes.
La dictée est sans fautes.
Les devoirs, les obligations d'une place.

Locutions vicieuses du style familial.

Ne dites pas :

Je suis prêt.
Je n'ai personne vu.
Je n'ai rien d'argent.
On a été gai, je te promets.
Parlez fort.
Le médecin m'a recommandé de me donner de l'*émulation*.

Mais dites :

J'ai fini.
Je n'ai vu personne.
Je n'ai pas d'argent.
Nous avons été gais, je t'assure.
Parlez haut.
Le médecin m'a recommandé de me donner du mouvement.

On a meilleur temps.
Il a *délogé* cette nuit.
La fois passée.
Cela *lui* gêne beaucoup.
Mon professeur m'a *insulté*.
Je suis fâché *sur* lui, ou avec lui.
Il a marié une fille riche.
Ma sœur a de la requise.

Il ressemble frappamment à son père.

Trois quarts pour une heure.
Il a passé un tiers d'heure avec nous.
Qu'est-ce pour un ? (germanisme.)
Eclairez Monsieur.
Je l'ai vu en rue, sur rue.
Aréolithe.
Aréonaute.
La finition.
J'ai voulu vous aller voir.
Nous allons baigner.
C'est une affaire *conséquente*.
Comme de juste.
Je compte *de* partir demain.
A bonne heure.
Il a fermé le *fourneau*.
Il s'amène.
Il était rond ou plein. (grossier.)
Je n'ai pas servi ce livre.
Nous avons *tracé* de la gare à la ville.
J'irai *contre* les quatre heures.
Quelle déguille j'ai eue.
Il a été joliment requillé.
Il est au non plus.

A la revoyance.
Un psaume.
Porter le chant.
Il est venu trop vite.
Elle avait une tellement belle robe.
Je suis tout étrulé.
Il y a un tollet contre lui.
Ces fonctionnaires sont *tirés* sur le volet.

On a plus de facilité.
Il est mort, il a expiré cette nuit.
La dernière fois.
Cela nuit beaucoup.
Mon professeur m'a grondé.
Je suis fâché contre lui.
Il a épousé une fille riche.
Ma sœur a du succès, des prétendants.

Il ressemble étonnamment ou d'une manière frappante à son père.

Une heure moins un quart.
Il a passé vingt minutes avec nous.
Qui est-il ?
Eclairez à Monsieur.
Je l'ai vu dans la rue.
Aérolithe.
Aéronaute.
La fin, l'issue.
J'ai voulu aller vous voir.
Nous allons nous baigner.
C'est une affaire importante.
Comme il est juste.
Je compte partir demain.
De bonne heure.
Il a fermé le poêle.
Il arrive.
Il était gris, aviné, ivre.
Je ne me suis pas servi de ce livre.
Nous avons couru de la gare à la ville.
J'irai vers les quatre heures.
Quelle détresse j'aie eue.
Il a été joliment éconduit.
Il est à l'extrémité, exténué de fatigue, etc.

Au revoir.
Un psautier.
Entonner.
Il est venu trop tôt.
Elle avait une si belle robe.
Je suis énervé.
Il y a un *tolle* contre lui.
Ces fonctionnaires sont triés sur le volet (pour dire choisis avec soin).

A. D.

HISTOIRE NATIONALE

Idée d'un Panthéon helvétique.

Le roi Louis I^{er} de Bavière, le roi romantique, le roi poète auquel Munich, la cité sacerdotale et monastique¹ est redevable de sa splendeur artistique en même temps que de son importance spirituelle a érigé, comme on sait, un temple aux gloires de l'Allemagne.

C'est la Walhalla, près de Ratisbonne, magnifique édifice en marbre blanc imité du Parthénon, élevé sur une colline dominant la plaine où coule le Danube. Il est rempli de bustes, de statues ou des noms des grands hommes qui ont fait et font encore l'honneur de la patrie germanique.

Louis I^{er} n'a pas exclu les Suisses de son Panthéon et ils y sont représentés par les Tell, les Winkelried et onze autres noms célèbres. Le fondateur de la Walhalla n'a pas toujours séparé la légende de l'histoire et a fait une place excessive aux héros mystiques. L'historien s'est effacé derrière le poète, au détriment des grands hommes authentiques.

Depuis un demi-siècle et plus, nous rêvons, nous, pour la Suisse un Panthéon moins brillant, mais plus vraiment historique, un vrai temple de la gloire nationale où n'entreraient que les grandes individualités qui ont illustré réellement leur pays, dans les lettres, les arts et les sciences ou qui ont marqué dans l'Eglise et l'Etat par les services rendus. Ce temple serait placé comme la Walhalla sur une hauteur imposante qui dominerait tout le paysage. Mais les objections pleuvent lorsqu'il s'agit de la réalisation de ce beau rêve. L'argent d'abord, puis le choix du lieu et celui des personnages qui mériteraient de figurer dans ce temple de mémoire.

N'importe, c'est un beau rêve. En attendant, voici ce qu'on pourrait faire utilement dans les écoles pour le développement intellectuel et patriotique de nos jeunes gens. On instituerait une discussion en règle sur les personnages historiques pour savoir s'ils sont dignes des honneurs du Panthéon helvétique. La statue de Guillaume Tell, ce héros symbolique dans lequel est incarné le peuple suisse avec ses traditions, ses luttes contre une féodalité expressive, ornerait la façade du temple. A l'intérieur, se dresseraient au premier plan *en lettres d'or gigantesques* les noms des signataires de l'alliance perpétuelle qui ne sont autres que ceux de l'alliance conclue entre les Waldstæten et Zurich : Attinghausen, Ab-Iberg, Stauffacher. Pas de discussion possible pour l'adoption de ces grands noms de la Confédération primitive. La controverse commencerait avec Rodolphe d'Erlach et Rodolphe Broun. Pour le premier, il s'agirait principalement de savoir s'il commandait effectivement les Bernois et leurs alliés à Laupen le 22 juin 1339, où s'il ne paraît que la seconde année de la guerre devant Fribourg comme l'ont prétendu quelques investigateurs. Pour nous, examen fait de la question, nous ne doutons pas que le vaillant capitaine, le fils d'Ulrich d'Erlach qui commandait à ce qu'il paraît au Dornbühl, n'ait été le général victorieux de Laupen. Et nous ne savons absolument rien qui pourrait s'opposer à l'entrée de cet habile et héroïque guerrier dans le sanctuaire national.

Il n'en est pas de même de Broun même après l'essai de réhabilitation qu'en a tenté M. Charles Dändliker dans son *Histoire illustrée* de la Suisse. Nous nous en expliquerons dans notre prochain numéro. A. D.

¹ Munich vient du mot Münch, qui veut dire moine et a un moine pour emblème.

Opinion d'une conférence de district du canton de Neuchâtel sur la publication d'un JOURNAL DE LECTURE ¹.

« Le mieux est quelquefois
l'ennemi du bien. »

Les questions posées par notre honorable Comité central nous ont étonné. L'enseignement de la lecture est-il donc si défectueux, sa position est-elle si critique; sa part est-elle trop restreinte dans notre programme, ou bien nos manuels, sont-ils si déplorables qu'une nouvelle étude particulière s'impose sur ce point? Il est certain au contraire que nos livres de lecture sont instructifs, intéressants, éducatifs, composés par des hommes compétents; des progrès remarquables (impression, illustrations, rédaction), caractérisent ces livres et laissent dans l'ombre nos anciennes lectures. Mais l'introduction d'un journal de lecture a rencontré de nombreux et vigoureux partisans; il offre, dit-on, d'importants avantages et ne pourrait-on pas le substituer au « livre de lecture » ?

Sans élargir outre mesure le cadre de notre sujet, en parlant de l'importance de la branche qui nous occupe, permettez-nous de rappeler qu'un bon livre de lecture est le levier le plus puissant qui nous soit accordé, pour agir efficacement sur le cœur et l'esprit de l'enfant. « Si le pain, dit » sait notre vétéran, M. Miéville, est la base de la nourriture de son corps, » la lecture est la base de sa nourriture intellectuelle. » Comme telle, puisque l'esprit est constitué par l'intelligence, la mémoire, l'imagination, le jugement, la raison, etc., puisque la sensibilité, la conscience, la volonté ont le même besoin de culture, elle doit offrir des aliments qui rassasient et fortifient chacune de ces facultés. Or, composer un manuel, qui mette ainsi en activité toutes les facultés de l'enfant, qui élève ses sentiments vers les sources pures de la beauté, de la noble simplicité, de la charité, du patriotisme ardent, n'est pas chose aisée à entreprendre; et cependant, ajoutait encore M. Miéville, pour arriver à bien lire, l'écolier doit posséder un manuel de lecture, dont le contenu soit à sa portée, lui plaise. Quoique nos livres en usage ne satisfassent pas encore à toutes les exigences, avouons que nous ne sommes nullement mal partagés pour les degrés inférieurs et moyens.

Dussaud et Gavard ne réussissent pas, nous dit-on, à satisfaire les exigences du degré supérieur. Eh bien! prenons Renz pour ce dernier. Faut-il vous citer comme lectures morales le touchant récit de Louise Desroches, l'histoire captivante de la Jeune Sibérienne, les belles biographies d'un Jean de Muller, d'un Washington; comme esthétiques et patriotiques, les éloquents fragments d'histoire; puis les charmantes descriptions du chat, de l'écureuil, etc...; et encore, ces petits chefs-d'œuvre de poésie; tout cela provenant d'illustres écrivains, et marqué du sceau du dévouement, du respect, de la franchise, quoique toujours à la portée du jeune lecteur? Attiré vers ce trésor de littérature, il en attend la lecture avec impatience, en savoure chaque morceau, sous l'habile direction de son maître, réalise des progrès parfois étonnants, meuble son esprit, agrandit son horizon, s'élève en force morale et en sagesse. Ce sont là les résultats que procure un bon livre de lecture et que n'aurait pas le journal improvisé dont on parle.

¹ Nous extrayons les lignes suivantes d'un rapport de longue haleine et très intéressant pour le fond. Mais nous avons dû malgré nous l'abrégé parce qu'il ne pouvait être imprimé tel quel.

(Note du Rédacteur en chef.)

La composition au jour le jour d'une feuille périodique n'aura jamais la valeur durable d'un manuel longuement et consciencieusement élaboré par des hommes compétents.

Nous affirmons que l'adoption obligatoire d'une publication de ce genre serait bien hasardée et chargerait sans nécessité le budget déjà passablement lourd de nos familles et plus tard celui des municipalités.

Le livre de lecture suffirait jusqu'ici aux deux heures réglementaires du degré supérieur et aux trois heures du degré moyen. A peine le temps permet-il de donner quelques développements instructifs ou amusants. Quels fruits en effet de la lecture si nous ne pouvons la faire suivre que d'explications sèches et rapides? Si nous revenons au point de vue économique et donnons quelques chiffres. Une classe emploie par exemple 25 livres de lecture, à fr. 1,50 prix moyen; donc fr. 37,50, dépense suffisante pour 3 années. Dans le même laps de temps. 25 abonnements reviendraient à fr. 1,20 par an chacun; total 90 francs.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Intérêts de la Société pédagogique vaudoise.

L'assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise est fixée au *vendredi 23 septembre prochain*¹.

Un ordre du jour détaillé sera communiqué aux membres quelques jours avant la réunion.

La situation qui est faite à notre société par la prochaine révision de la loi scolaire impose à ses membres, comme au personnel enseignant en général, des devoirs devant lesquels aucun d'entre eux, nous l'espérons, ne reculera.

Par les propositions qui seront discutées cet automne, nos collègues à tous les degrés, depuis le professeur à la maîtresse d'école enfantine, trouveront dans cette réunion, nous n'en doutons pas, un motif quelconque d'intérêt. Chacun voudra prendre sa modeste part de responsabilité dans la manifestation pacifique à laquelle nous sommes tous convoqués.

Le Comité cantonal a compris d'ailleurs que l'heure était venue de rassembler autour de notre cause, de la cause de l'école, ceux qui de près ou de loin connaissent cette dernière, qui en tous cas exercent par leur position quelque influence sur ses destinées. C'est la raison pour laquelle il s'est décidé à convoquer la Commission consultative dont il a été parlé. Il appartiendra peut-être à tous plus tard d'agrandir ce cercle de consultation que nous avons eu l'avantage de tracer. Pour le moment, qu'il

¹ Le Département de l'Instruction publique accordera congé les 23 et 24 septembre aux membres du corps enseignant qui se rendront à la réunion.

nous soit permis de dire que nous en augurons quelques succès pour l'œuvre de l'éducation populaire dans notre pays.

Les propositions qui feront l'objet du rapport général sont en quelque sorte une moyenne tirée des différents vœux exprimés par les conférences et les sections de district. Elles ont été discutées à nouveau, quant à leurs conséquences et à leurs difficultés pratiques, durant quatre séances de la Commission consultative, réunie dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à Lausanne.

Cette commission était composée de MM. Roux, municipal et directeur des écoles à Lausanne; Delessert, député à Lausanne; Cherix, député à Aigle; Paschoud, pasteur à Prilly; Campiche, député à Ste-Croix; Besson, député à Niédens. Les instituteurs appelés du dehors étaient MM. Colomb, régent à Aigle; Amiet, à Coppet; Cornamusaz, à Trey, et J. Matthey, au Lieu. — Elle comptait en outre le rapporteur et les trois membres du Comité cantonal.

Il est inutile d'ajouter que ces mesures exceptionnelles répondaient à un besoin réel. Nos collègues se souviendront sans doute que notre société, pour continuer ses démarches, ne saurait être privée de leur appui.

Ils sauront montrer que l'esprit d'entente et de sacrifice n'est pas une lettre morte parmi nous.

Lausanne, le 8 août 1887.

Au nom du Comité cantonal,
E. TROLLIET.

Revision de la loi scolaire.

La réélection périodique. (fin.)

Une autre conséquence, peut-être plus grave encore, de la réélection périodique, c'est d'ôter toute liberté à l'instituteur dans l'accomplissement de sa tâche, de faire ainsi dévier de son but l'éducation nationale et, par tant, d'altérer à la longue le caractère du peuple.

Le maître est appelé, non-seulement à répandre largement la lumière, mais aussi et surtout à former le cœur de ses élèves, à tremper fortement leur volonté, en un mot à en faire des hommes dans le sens le plus élevé de ce mot.

Pour remplir dignement le beau rôle qui lui est assigné, il est d'une absolue nécessité que le régent puisse se mouvoir librement dans sa sphère d'activité, encourager le faible, soutenir le déshérité et punir le coupable, alors même qu'il serait du nombre des puissants de la localité.

Peut-il en être ainsi sous le régime de la réélection périodique? Nous ne le pensons guère. Dans bien des cas, pour ne pas s'exposer à être privé de son pain, l'instituteur devra fouler aux pieds les règles de la justice et de l'impartialité, et s'exposer par là au mépris de ses élèves et de la population, qui ne verront plus en lui qu'un homme sans dignité.

Écoutons sur ce point ce que disait M. Dufour, avocat, dans le remar-

quable rapport auquel nous avons déjà fait allusion plus haut (17 janvier 1871) :

« Le régent n'aura qu'un but, celui d'avoir pour lui les personnes in-
» fluentes et de faire sa cour à la majorité. Il sera infiniment plus préoc-
» cupé de prendre le vent pour ne pas déplaire que de perfectionner son
» enseignement. — Souvenons-nous de l'exquise délicatesse de tact, du
» sentiment si profond de justice qui est l'apanage des enfants. Mettez en
» présence de ces jeunes imaginations, toujours en éveil, un malheureux
» maître qui croirait à tort ou à raison s'ôter le pain de la bouche en ne
» multipliant pas ses faveurs aux héritiers présomptifs de MM. les conseil-
» lers de tout grade et même, à titre de réserve, aux plus mauvaises têtes
» de l'opposition.

» Pendant ce temps, le fretin scolaire, c'est-à-dire les enfants des ci-
» toyens paisibles ou sans ambition, empocherait les taloches et les pen-
» sums et s'en vengerait par ces épigrammes d'une si naïve justice dont
» l'enfance seule a le secret.

» Quel ne serait pas le mépris des favorisés et la haine des méconnus
» pour cet homme que la loi aurait ainsi placé entre son intérêt et son
» devoir ! »

Ainsi s'exprimait, il y a seize ans, M. le député Dufour. Et maintenant que nous sommes dotés d'une loi de réélection, qui présente cependant, je m'empresse de le reconnaître, quelques garanties en faveur du maître, trouvons-nous qu'il y ait du vrai dans ce tableau ? Hélas ! nous craignons que ces prévisions pessimistes ne se soient que trop réalisées. Si nous en croyons certains renseignements confidentiels, plusieurs de nos collègues, pour éviter une demande de réélection — qui plane toujours sur les têtes comme autrefois l'épée de Damoclès — auraient dû faire bien des concessions humiliantes, voire même consentir à des réductions secrètes de traitement, soigneusement cachées à l'autorité supérieure. Et n'est-il pas à redouter qu'à la longue cette contrainte imposée aux éducateurs de la jeunesse n'ait une influence fâcheuse sur notre caractère national, déjà trop enclin à craindre le qu'en dira-t-on ? L'avenir répondra pour nous.

Les partisans de la réélection périodique ont toujours fait sonner bien haut que c'est une mesure démocratique ; ils ont dit que, sous ce régime, le régent ne sera pas traité plus mal que le juge de paix, le syndic, etc., qui déposent leurs pouvoirs tous les quatre ans. — Il y a là une erreur grossière, commise évidemment pour les besoins de la cause, et qui mérite d'être relevée.

Le magistrat, soit de l'ordre judiciaire, soit de l'ordre administratif, est un mandataire que le peuple a investi de sa confiance pour une période déterminée et qui exerce au nom de son mandant une partie de la souveraineté. On comprend dès lors que le souverain ne peut aliéner ses droits pour un temps indéfini et qu'il doit examiner, à des époques fixes et périodiques, si ses mandataires méritent toujours sa confiance.

Il en est tout autrement de l'instituteur. Ce dernier est un employé de l'Etat, ce qui est bien différent. Comme tel, il a droit à certaines garanties, et cela d'autant plus qu'il a dû consacrer les plus belles années de sa jeunesse et faire des avances pécuniaires assez considérables pour obtenir un brevet. De plus, une fois entré en fonctions, il lui est interdit de se livrer à une industrie quelconque. Enfin, si la loi de réélection est réellement une mesure démocratique, juste, égalitaire, pourquoi l'appliquer aux instituteurs primaires seuls ? La réponse est facile à donner : ce qu'on

a voulu, c'est non de la démocratie, mais de l'exclusion et de la dépendance.

Unissons-nous donc pour demander avec toute l'énergie dont nous sommes capables l'abrogation d'une loi d'exception, inutile d'abord, dangereuse ensuite; d'une loi qui tend à fausser notre éducation, qui fait descendre l'instituteur de la jeunesse des hauteurs sereines du devoir librement accompli au rôle humiliant de serviteur obséquieux, et avec M. Dufour, disons en terminant :

« A la noble profession de l'enseignement, n'imposons pas les fers de l'esclavage; laissons-lui plutôt les ailes de la liberté. » L. HERMENJAT.

Le travail qu'on vient de lire a été présenté, au mois de mai dernier, dans la conférence officielle du district de Lausanne, où il a reçu des marques non équivoques d'approbation.
(Sous-Rédacteur.)

JURA BERNOIS

A propos des examens de recrues.

Les chiffres que nous avons cités jusqu'ici se rapportent à la moyenne des résultats fournis par toutes les recrues. Mais dans son dernier rapport, le bureau de statistique du département fédéral de l'Intérieur recherche quelles sont les recrues qui ont obtenu la note 4 ou 5 dans plus d'une branche, afin que son travail puisse « servir de point de départ à des améliorations pratiques dans le domaine de l'école. » Il peut arriver, dans un canton, qu'un grand nombre de recrues continuent leurs études, même les poursuivent jusqu'à l'université, tandis qu'un groupe important de citoyens croupira dans l'ignorance. La moyenne des épreuves sera bonne quand même, et la tache que nous signalons sera soustraite à l'observation. C'est ainsi que Zurich a, en 1887, une moyenne de 8,9, ce qui place ce canton au cinquième rang; mais cela n'empêche pas que, sur cent recrues zuricoises, on en trouve :

5 qui ont la note 4 ou 5 pour la lecture ;
13 » » » » composition ;
13 » » » » calcul ;
22 » » » » l'histoire, la géographie, l'instruction civique.

Le Haut-Unterwald, qui a une moyenne de 10,4, donc de un et demi point inférieure à Zurich, obtient dans les mêmes conditions que ci-dessus les nombres 6, 20, 11 et 20, c'est-à-dire pour le calcul et les connaissances civiques des résultats supérieurs à ceux du canton de Zurich. D'où cela provient-il ? C'est que Zurich a beaucoup de recrues ayant fréquenté les écoles supérieures, dont les notes neutralisent, dans la moyenne générale, les cas nombreux d'ignorance absolue.

Le tableau suivant indique par canton combien de recrues sur 100 ont obtenu dans plus d'une branche la note 4 ou 5.

1. Bâle-Ville,	4 %	14. Nidwald,	18 %
2. Schaffhouse,	8	15. Appenzell-Ext.	19
3. Thurgovie,	9	16. Grisons,	22
4. Genève,	11	17. Saint-Gall,	24
5. Zurich,	14	18. Berne,	25
6. Bâle-Campagne,	14	19. Lucerne,	27

7. Obwald,	14	20. Fribourg,	28 %
8. Soleure,	15	21. Uri,	31
9. Neuchâtel,	16	22. Schwytz,	32
10. Argovie,	17	23. Tessin,	38
11. Glaris,	17	24. Valais,	39
12. Vaud,	18	25. Appenzell-Int.,	52
13. Zoug,	18	Suisse,	21

Le but de rechercher dans quelle direction l'instruction publique doit être améliorée en Suisse est certainement louable. Il faut rendre, sous ce rapport, toute justice au bureau de statistique du département fédéral de l'Intérieur. Nous ne doutons pas que les autorités scolaires ne cherchent par tous les moyens en leur pouvoir à agir dans le sens indiqué par le rapport. Mais peut-on encore parler de résultats des examens de recrues ? N'avons-nous pas plutôt un tableau comparatif d'une nouvelle classe d'illettrés en Suisse ? Illettrés jusqu'à un certain point, il est vrai, puisqu'il faut avoir au moins deux fois la note 4 ou 5 pour figurer dans le tableau. Et pourquoi prendre les notes 4 et 5 plutôt que 3 ? • Parce que, dit le rapport, la note 4 représente des résultats tellement minimes qu'en pratique ils peuvent être considérés comme nuls. » Le programme cité indique, en effet, pour cette note : « Lecture défectueuse, sans pouvoir se rendre compte du contenu. Composition presque sans valeur. Facilité dans les additions et soustractions jusqu'à 1000 (juste ce qui est nécessaire pour jouer un peu convenablement au binocle. Réponse à quelques notions élémentaires sur la géographie du pays. »

Nous ne comprenons pas bien ce que le jeu du binocle a à voir dans le programme et nous nous demandons ce que cela peut être. Nous pensons toutefois, avec le rapport, que si les publications précédentes donnaient avec la moyenne générale de l'examen les notes spéciales pour chaque branche, le public, dans son appréciation, ne s'occupait guère des dernières. Il recherchait en effet, comme il le fera toujours, des résultats généraux. Mais nous croyons que les autorités scolaires, les personnes qui s'occupent de l'enseignement tenaient à trouver dans les tableaux si bien faits du bureau de statistique ce qu'on n'y voit pas au premier coup d'œil. Or les personnes bien élevées, instruites, n'ont-elles pas sinon plus, du moins autant d'influence dans la marche générale des affaires en Suisse que les gens ignorants ? D'ailleurs si l'on veut présenter un tableau d'ensemble, comme dans la carte qui forme l'appendice du rapport, il convient de ne pas donner la prépondérance aux ombres, mais de tenir compte aussi des effets de lumière. Le rapport fournit les données nécessaires pour réaliser ce vœu. Si l'on classe les cantons d'après le nombre de recrues, sur 100, qui ont obtenu la meilleure note (1) dans plus de deux branches, on aura le tableau suivant :

1. Bâle-Ville,	46 %	14. Argovie,	15 %
2. Zurich,	26	15. Lucerne,	14
3. Schaffhouse,	26	16. Fribourg,	14
4. Genève,	24	17. Nidwald,	13
5. Thurgovie,	22	18. Schwytz,	12
6. Neuchâtel,	22	19. Berne,	11
7. Glaris,	22	20. Zoug,	11
8. Soleure,	19	21. Tessin,	11
9. Saint-Gall,	17	22. Obwald,	9
10. Vaud,	16	23. Uri,	7

11. Grisons,	16	24. Appenzell-Int.,	7 0/0
12. Appenzell-Ext.,	16	25. Valais,	5
13. Bâle-Campagne,	16	Suisse,	16 0/0

En comparant ce tableau avec celui qui précède, on voit que Bâle-Campagne, Zoug et Obwald reculent respectivement de 7, 7 et 15 rangs, tandis que Grisons, St-Gall, avancent de 5 et 8 rangs.

On pourra encore comparer aux deux tableaux qui précèdent la moyenne des résultats calculés sur l'ensemble des notes de toutes les recrues. Nous empruntons ce tableau à la *Schweizerische Lehrerzeitung* et nous ajoutons entre parenthèses le rang des divers cantons tel que l'a établi le Dr O. Hunziker, dans le *Dictionnaire de pédagogie* de M. Buisson, en prenant la moyenne des années 1875 à 1886.

1. (1) Bâle-Ville,	7,67	14. (13) Saint-Gall,	10,10
2. (5) Schaffhouse,	8,27	15. (15) Grisons,	10,24
3. (2) Genève,	8,49	16. (20) Nidwald,	10,29
4. (3) Thurgovie,	8,58	17. (10) Obwald,	10,37
5. (4) Zurich,	8,87	18. (22) Fribourg,	10,41
6. (8) Neuchâtel,	9,18	19. (17) Lucerne,	10,69
7. (12) Glaris,	9,28	20. (18) Berne,	10,72
8. (7) Soleure,	9,41	21. (21) Schwytz,	11,15
9. (16) Bâle-Campagne,	9,69	22. (19) Tessin,	11,55
10. (11) Argovie,	9,69	23. (23) Uri,	11,83
11. (6) Vaud,	9,70	24. (24) Valais,	12,20
12. (14) Appenzell-Ext.,	9,91	25. (25) Appenzell-Int.,	12,82
13. (9) Zoug,	10,00	Moyenne de la Suisse,	9,81

Le rapport du bureau de statistique donne, pour la première fois, les résultats des examens par professions. C'est ainsi que sur 100 instituteurs, on en trouve

- 100 qui obtiennent les notes 1 ou 2 dans la lecture ;
- 100 » » » » » » » la composition ;
- 100 » » » » » » » le calcul ;
- 99 » » » » » » » l'histoire, la géographie, etc.

Les plus mauvais résultats sont le fait des sylviculteurs, des vanniers et tresseurs de paille, des blanchisseurs et apprêteurs, des maçons, des tui-
liers, des mineurs et carriers.

H. GOBAT.

BIBLIOGRAPHIE

GRAMMAIRE FRANÇAISE à l'usage des écoles primaires, par une réunion d'instituteurs neuchâtelois. — 3 parties. — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, éditeurs. 1887.

C'est avec un réel plaisir que nous annonçons aujourd'hui cette nouvelle grammaire française, dont le principal rédacteur, on pourrait même dire l'auteur, est M. Guéhart, inspecteur scolaire.

Depuis 1875, notre canton de Neuchâtel, ensuite de l'introduction obligatoire de la grammaire Ayer, dans nos écoles, se trouvait dans une situation tout à fait anormale au point de vue de l'enseignement de la langue maternelle. Ici, on suivait servilement le manuel de l'auteur fribourgeois, là on faisait un mélange de la grammaire dite historique avec l'ouvrage empirique de Larousse; ailleurs encore, les maîtres — et ce n'étaient pas les moins intelligents — se passaient de tout manuel et apprenaient néan-

moins à leurs élèves les règles importantes et usuelles de notre langue. Aussi les résultats d'une telle bigarrure dans l'enseignement n'ont-ils pas tardé à se faire sentir. Jamais les examens du printemps n'ont montré d'une manière aussi évidente la faiblesse de nos élèves en orthographe et en composition.

Il était temps qu'une amélioration se produisît, et elle ne sera réalisée que le jour où toutes les classes du canton seront pourvues du nouveau manuel dont nous parlons.

Si nous recommandons cette grammaire d'une façon toute particulière et sans arrière-pensée, c'est qu'elle a été faite par des hommes du métier, c'est-à-dire par des hommes d'école, des instituteurs qui connaissent toutes les difficultés de l'enseignement élémentaire. Tout est clair, tout est pratique dans ce nouveau cours de langue. Ce n'est pas une méthode nouvelle; c'est un livre simple, dont toutes les matières sont mises à la portée des jeunes gens de nos écoles. C'est une petite encyclopédie renfermant tout ce qu'il est important de connaître pour parler et écrire correctement notre langue. Les élèves, guidés par des maîtres intelligents, en retireront un réel profit. Jamais un manuel scolaire n'a été plus étudié ni mieux discuté. Les différentes parties correspondent aux trois degrés de l'école primaire et renferment de nombreux exercices appropriés à la force et à l'âge des élèves.

Ce nouvel ouvrage fait honneur aux hommes d'école neuchâtelois qui n'ont pas craint d'entreprendre une œuvre aussi difficile. Nous félicitons bien sincèrement le rédacteur, M. Guéhart, qui a fait preuve, dans cette occasion, de persévérance et d'un réel talent pédagogique. Le lecteur, qui lira ce manuel du maître, sera comme nous frappé de l'ordre et de la simplicité qui règnent dans cet ouvrage, de la clarté de la table alphabétique qui facilite considérablement les recherches. — Ajoutons que, dans nombre de cas, le rédacteur a trouvé des formules nouvelles qui facilitent grandement l'application de certaines règles.

Les instituteurs neuchâtelois ont montré ce qu'ils peuvent faire de bien en s'aidant mutuellement et en mettant en commun leur savoir et leur expérience.

L. L.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

*Dictée faite aux derniers examens pour le brevet d'instituteurs primaires
à Neuchâtel (juillet 1887).*

Pierrot le dompteur¹.

Pierrot parut, non le classique Pierrot en pantalon blanc et blouse blanche avec de gros boutons, mais un Pierrot en culotte courte, bas de soie, habit noir doublé de satin blanc, la large collerette goudronnée autour du cou, le serre-tête cachant les cheveux, la face enfarinée avec les lèvres passées au carmin et les sourcils dessinés en accent circonflexe.

¹ La dictée qu'on va lire était plus facile que celle qui a été faite aux derniers examens; aussi la moisson de fautes a été moindre et la dictée, je crois, n'a fait tomber aucun des aspirants, au nombre de 12, et aucune des aspirantes, qui n'étaient pas moins de 41. Ces dernières, sauf 9, ont eu toutes un brevet de premier degré. Les aspirants ont tous, sauf un seul, un premier.

Ainsi vêtu, il était fort joli notre ami Régis, malgré ses épaules bossues, ses jambes en cerceau, sa taille naine. Il salua gravement l'assemblée, puis donna le signal. Ce fut aussitôt un formidable concert de miaulements, et, par des châtères habilement ménagées, des quantités de chats apparurent colletés de velours rouge, quelques-uns parés de rubans, d'autres de chaînettes d'acier, les plus petits avec des colliers à grelots. Et toute cette bande féline, rangée en bon ordre, vint saluer aussi les spectateurs.

Alors commença la pantomime par une série de sauts exécutés avec la prodigieuse souplesse de ces animaux, puis ce furent des exercices gymnastiques, des bonds à travers les cerceaux couverts de papier rose, un simulacre de bataille au milieu d'un déluge de fusées et d'artifices enflammés. Peu à peu cependant les chats, stimulés par les cris, par le bruit des rires, par ces applaudissements, par ces feux verts, ces braises grésillantes, ces files de chandelles qui flambaient au lustre, les chats affolés par la musique, mugissements de grosse caisse, sifflements de hautbois, roucoulements de flûtes, tonnerre grave de trombone, les chats, irrités par l'odeur de la valériane qui imprégnait les habits du dompteur, ces chats, enragés par toutes ces choses anormales qui tout à coup troublaient leur quiétude de chats silencieux, paresseux, voluptueux, les chats furent tous pris d'une subite frénésie.

Ils se retirèrent d'abord tous dans un coin de la cage et se tapirent là dos contre dos, ronronnant, soufflant, léchant leurs babines, aiguisant leurs griffes sur les planches de sapin. Pierrot les appela : aucun ne remua ; ils miaulèrent, mais sans bouger. Il se baissa, en prit un par la peau du cou et le cingla de sa cravache. Alors ce chat furibond se débattit, planta ses griffes dans la main qui l'enclavait, le sang coula.

Ce fut aussitôt une scène d'une indescriptible horreur. Toute cette masse hurlante de félins se jeta sur Pierrot. Le plus gros, les yeux en escarboucles, sauta à sa gorge, deux se perchèrent sur ses épaules, d'autres par derrière, les plus lâches le mordaient aux jambes. En un clin d'œil ses habits volèrent en lambeaux, sa peau apparut toute blanche, puis toute rouge, zébrée d'égratignures d'où le sang jaillissait. Bien qu'il se défendit éperdument, lançant des coups au hasard, Pierrot Régis tomba enfin sous l'amas de ses bourreaux qui le dévoraient vivant. A. D.

COMPOSITION

Degré inférieur.

La règle.

CANEVAS. — ... règle ... objet d'école. ... a ... faces ... arêtes ... coins. ... faces ... planes ; ... arêtes ... droites ; ... coins ... vifs. ... règle ... longue ... droite. ... faces latérales ... rectangulaires ; ... extrémités ... carrées. ... y a aussi ... règles larges et plates. ... règle ... bois ... fer. ... faite ... menuisier ... serrurier. ... sert ... régler ... cahiers ... dessiner.

Sujets analogues : le *crayon*, la *touche*, la *plume*.

Degré intermédiaire.

Le charpentier.

PLAN. — Définition générale. — Indication sommaire de ses travaux. — Son atelier et ce qui s'y trouve : établi et valet ; outils principaux : règle, com-

pas, équerre, niveau, scie, hache, ciseau, marteau, rabots divers, forets, etc. — Bois employés : sapin, chêne, châtaignier.

Sujets semblables : le *maçon*, le *tailleur*, le *cordonnier*, l'*horloger*.

Courtes narrations en rapport avec les sujets proposés :

Pose de la charpente d'une maison ;

La première fois que je mets un habit neuf ;

La montre de mon père, son histoire.

Les descriptions que nous proposons auront pour avantage essentiel de faire connaître aux élèves l'emploi et surtout le nom exact d'objets sur lesquels ils n'ont souvent que des notions vagues. Dans la préparation orale, le maître fera bien de tracer au tableau noir un croquis des outils et de présenter aux élèves des spécimens des bois indiqués.

Degré supérieur.

Les déserts.

PLAN. — Caractère général. — Classification : rocheux, sablonneux, salés. — Particularités remarquables : vents, sables mis en mouvement, oasis, mirage. — Animaux : lions, chacals, chameaux, autruches, etc. — Caravanes. — Déserts principaux. — Comparaison générale avec notre pays. — Faits historiques que nous rappellent les déserts : Israélites venant d'Égypte ; expédition de Bonaparte en 1798-99.

Sujets analogues : les volcans ; les glaciers et les neiges éternelles.

Narrations réelles ou fictives qui se rattachent aux sujets ci-dessus :

Course d'une caravane, épisodes divers ;

Récit d'une éruption volcanique ;

Récit d'une avalanche.

Les sujets sus-indiqués intéresseront vivement les élèves et pourront servir de complément heureux aux cours de géographie et de sciences naturelles, nécessairement restreints, qui sont donnés à l'école primaire.

X.

Ravages causés par la grêle¹.

SOMMAIRE : Campagne magnifique. — Arbres chargés de fruits. — Champs de blé qui commencent à jaunir. — Vignes. — Espoir du laboureur et du vigneron. — Ils se réjouissent déjà. — Bien-être qu'ils procureront à leurs familles. — Bien qu'ils pourront faire aux malheureux. — Sentiments de reconnaissance. — Soudain, nuage menaçant qui s'avance, vent, éclairs, tonnerre, orage éclate, grêle abondante, serrée ; grosseur des grêlons. — Ravages : champs et arbres dépouillés, mutilés, hachés ; vigne, grappes. Récoltes perdues. Adieu fruits ! Lamentations des grêlés, puis sentiment de soumission envers l'Éternel et confiance en la charité des épargnés. — « Un pour tous, tous pour un. » Collectes. Application de la devise.

J. F. M.

¹ Voir dans le numéro du 15 juin, page 198, *la gelée d'avril*.

Questions de mathématiques. — Le manque de place nous oblige à renvoyer au prochain numéro la publication des solutions que nous avons reçues.

Erratum. — Dans l'article « Variété » du dernier numéro, il s'est glissé quelques erreurs d'impression que nous prions nos lecteurs de vouloir bien corriger de la manière suivante : page 246, au lieu de *prêtre*, lisez *poète* ; page 248, au lieu de *Diaz* et de Bertrand de *Boru*, lisez *Diez* et Bertrand de *Born*.